

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville le : 17 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Marie BRUNET, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 9

M. Tarik EZ ZAJJARI pouvoir à M. Grégory BRUNET
M. Stéphane GENIN pouvoir à Mme Jacqueline PALLUY
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Stevens BOBI pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Monsieur Roger MAZANA
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membre absent: 1

Mme Anne-Lise LANSIQUE

Délibération n°20250410DEL28

VOEU

Vœu du groupe « Bron 2020, Protéger, Respirer » : Pour une mise en œuvre plus équitable de la Zone à Faibles Émissions - mobilités (ZFE-m) !

RAPPORTEURE : MME MARION CARRIER

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de Bron réaffirme son attachement à l'amélioration de la qualité de l'air dans notre Métropole, et tout particulièrement dans notre commune. À ce titre, le principe d'instauration des Zones à Faibles Émissions ne saurait être contesté, et faisait, lors de son lancement, l'objet d'un consensus large.

Cette mesure s'inscrit dans un cadre légal, européen puis national, et vise un changement profond de nos politiques de déplacement avec plusieurs objectifs :

- amélioration de la qualité de l'air,
- réduction de l'autosolisme,
- réaménagement des espaces publics pour favoriser les mobilités actives et la sécurité de tous.

À l'instar de ce que nous mettons en œuvre à Bron depuis 2020 - déploiement de l'autopartage, soutien à des aménagements structurants auprès des autorités compétentes, création de stationnements vélos, actions de sensibilisation, etc. -, il est indispensable de promouvoir et développer les alternatives à la voiture individuelle.

Pour autant, le Conseil Municipal constate aujourd'hui, comme une majorité d'habitants de la Métropole de Lyon, que l'application actuelle de la ZFE-m génère des dysfonctionnements importants en matière d'aménagement du territoire. En pratique, cette réglementation restreint fortement la liberté de circulation des ménages les plus modestes et des personnes en difficulté, et freine l'exercice de nombreuses activités professionnelles.

Le Parlement s'est récemment saisi de cette problématique, dont les effets dépassent largement le cadre de la Métropole de Lyon. La commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi de simplification de la vie économique à l'Assemblée Nationale a voté la suppression des ZFE à une très large majorité.

Si la tendance est bien à une baisse de l'usage de la voiture individuelle, toutes les études montrent qu'elle demeure le mode de déplacement le plus utilisé, avec plus de 60 % des trajets. Elle reste d'autant plus indispensable pour les habitants éloignés des services (travail, écoles, santé, commerces...), et pour lesquels l'offre de transport collectif est inexistante, peu développée ou inadaptée à leur quotidien.

La ZFE-m doit donc remplir pleinement sa mission d'amélioration de la qualité de l'air, tout en prenant en compte les réalités sociales, territoriales et les usages essentiels à chacun.

S'agissant des conséquences sociales de la ZFE-m, le Conseil Municipal regrette que l'impact sur les populations les plus modestes ait été sous-estimé. Si des dérogations existent pour les petits rouleurs, elles ne répondent pas aux besoins des salariés modestes qui dépendent de leur véhicule et ne disposent pas d'une alternative de transport crédible. L'achat d'un véhicule compatible avec les obligations légales reste aujourd'hui hors de portée, malgré les aides de l'État et de la Métropole.

Dans la Métropole de Lyon, les impacts sont d'autant plus significatifs que l'exécutif métropolitain a fait le choix d'une ZFE-m plus restrictive que les obligations légales, en prévoyant notamment l'interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 2 dès 2028.

À Bron, concrètement :

- au 1er janvier 2025, avec l'interdiction des Crit'Air 3, ce sont les véhicules qui seront interdits de circuler,
- l'interdiction des Crit'Air 2 concernerait plus de 6 700 véhicules, soit plus de 35 % du parc automobile brondillant.

Par ailleurs, le périmètre retenu pour l'application de la ZFE-m contrevient à notre volonté de justice sociale et territoriale. L'inclusion du Boulevard Périphérique Laurent Bonneval, bien qu'elle réponde à des objectifs légitimes de santé publique, accentue les inégalités spatiales induites par cette réglementation.

Le Conseil Municipal constate également un déficit important d'information auprès des habitants. La communication sur les aides existantes et les moyens alloués à celles-ci est insuffisante. En témoignent les chiffres de la Métropole : seulement 512 particuliers ont bénéficié d'aides, un bilan bien trop faible.

Aussi, le Conseil Municipal de Bron demande à la Métropole de Lyon de :

- **SOLLICITER** l'État afin d'étudier la faisabilité juridique d'un moratoire sur l'interdiction des véhicules Crit'Air 3, permettant ainsi aux autorités compétentes d'anticiper et de limiter les inégalités socio-économiques engendrées par la ZFE-m ;
- **RENONCER** pour l'heure, à l'application de l'interdiction des véhicules Crit'Air 2 sur le territoire de la Métropole de Lyon ;
- **CREER** des régimes d'exception permanents pour les agents en charge de la sécurité publique et civile, les forces de l'ordre, ainsi que les professionnels de santé ;
- **DEFINIR** des modalités modulées d'application de la ZFE-m, notamment par la levée des restrictions durant les week-ends, jours fériés et horaires de nuit, afin de préserver les activités commerciales, culturelles et sportives.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le vœu présenté par la liste BRON 2020 PROTEGER RESPIRER.

Le Maire,

Jérémie BREAUD